

Journées portes ouvertes sur l'environnement

KERKOUCHE Karim

Ingénieur de Recherche

Division Energie Solaire Photovoltaïque - CDER

E-mail : k.kerkouche@cder.dz

Des journées portes ouvertes sur l'environnement sous le thème "Terre comment vas-tu?" ont été organisées du 21 au 23 mars 2014 à la maison de la culture Mouloud Mammeri de Tizi-ouzou.

Ces journées ont été organisées par la ligue de Wilaya des Activités Scientifiques et Techniques de Jeunes de Tizi-ouzou à l'occasion des Journées Mondiales de l'arbre, de l'eau et de la météorologie.

Le CDER a pris part à cette manifestation en tant qu'acteur principal pour la sauvegarde de la nature en développant des énergies propres qui diminuent de façon considérable l'émission des gaz à effet de serre.

Ces journées ont été fructueuses dans la mesure où plusieurs participants ont présenté leur savoir-faire en la matière en se basant sur la charte de l'environnement qui a procédé à des moyens de lutte contre tous les facteurs nuisibles à la protection de l'environnement.

Quelques photos des journées portes ouvertes sur l'environnement :



Photo 1 . Maison de la culture Mouloud Mammeri

Ainsi nous énumérons ce qui suit :

- Mise en place des stations d'épuration et développement des réseaux de collecte des eaux usées ainsi que le lancement des programmes de recherche sur l'eau.
- Des analyses sont effectuées sur les plages du littoral les plus fréquentées, les rejets des navires doivent être surveillés en plus des conventions sur le plan international.

- Publication des données concernant la qualité de l'eau distribuée, elles sont présentées dans une fiche jointe à la facture d'eau.



Photo 2 . Inauguration des journées portes ouvertes

- Il existe différentes sortes de déchets :
 - Dangereux tels que les piles, accumulateurs, peintures, solvants, huiles de vidanges etc.
 - Déchets ménagers : ordures ménagères
 - Déchets encombrants : télévision, frigo, lave linge.

Leur élimination est organisée par les communes.

Il s'agit de : collectes sélectives permettant d'augmenter la quantité de déchets recyclés et de fournir aux industriels « repreneurs » des matières premières.

Exemple :

Le recyclage des bouteilles en plastique :

C'est une entreprise privée basée à Azazga dans la wilaya de Tizi Ouzou et dont le slogan est : « Deuxième vie d'une bouteille ». Son rôle consiste en la récupération et le recyclage de déchets.

- Le PET (Polyéthylène) qui est la bouteille elle-même, c'est pour la transformation en l'ouate et fibres de balai.
- Le Polypropylène, qui est le bouchon de la bouteille, c'est pour la transformation en gaine pour fils électriques et socle pour balai.



Le recyclage consiste en :

Collection —> Tri —> Broyage

- De l'incinération des déchets non recyclables
- Du compostage (traitement des déchets organiques pour la production des engrais.
- Elimination des produits électriques et électroniques pour la mise en place des systèmes individuels de collecte sélective ou contribution à cette collecte en versant une somme financière à un organisme coordonnateur agréé.
- Surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé par des organismes agréés par le Ministre chargé de l'environnement. Ces organismes de surveillance informent la population sur la qualité de l'action constatée et prévisible dans leur zone de compétence.

- En cas de pollution atmosphérique c'est-à-dire l'introduction dans l'atmosphère de substance de nature à mettre en danger la santé humaine et à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes (CO₂ provenant du chauffage, éclairage, les gaz à effets de serre ...), la population doit être informée sur tous les détails de la substance polluante concernée et les précautions à prendre.

- Les mesures de protection de la faune et de la flore consistent à éviter la disparition d'un certain nombre d'espèces animales et végétales.

Elles se résument :

- Au contrôle des établissements qui élèvent, vendent ou présentent au public des animaux sauvages (zoos, élevages, animaleries).
- A la mise en place des réserves naturelles, des stations d'études des espaces et des milieux,
- Au contrôle aux frontières pour limiter la commercialisation de certaines espèces en voie de disparition.
- À la sauvegarde des milieux où vivent des espèces protégées etc...
- L'initiation et formation à la protection de la nature sont dispensées par les centres permanents d'initiation à l'environnement, les parcs naturels régionaux, les maisons de la nature etc. Peuvent en bénéficier les enseignants, les responsables et animateurs d'associations, les élus, le personnel des collectivités locales.

Ouverture d'une enquête publique lorsque des travaux, aménagements où ouvrages sont susceptibles d'affecter l'environnement.

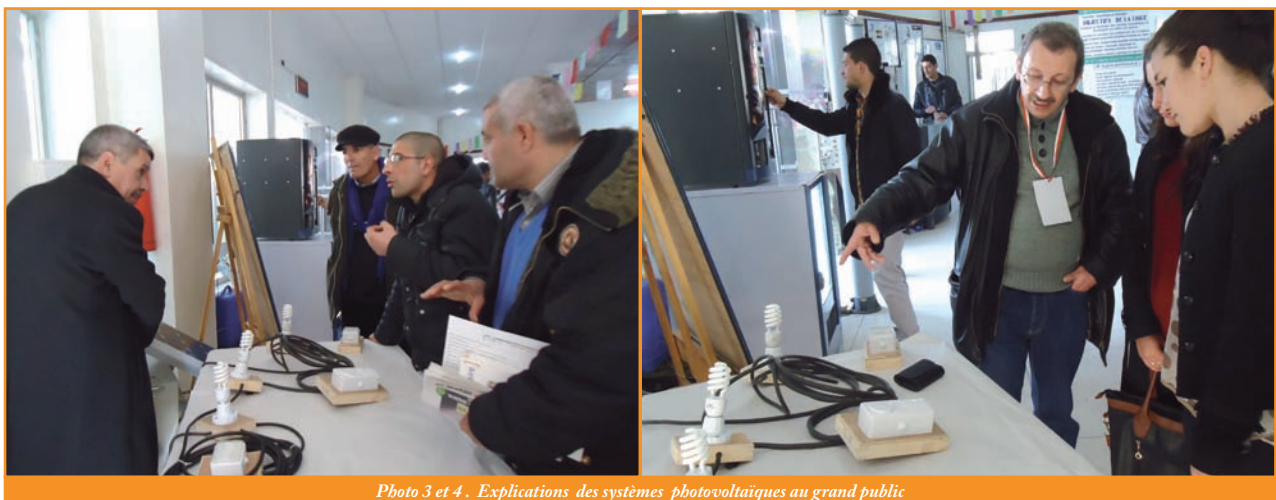


Photo 3 et 4. Explications des systèmes photovoltaïques au grand public